



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX – Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 03

**OBJET : Décision modificative n° 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2014 approuvant le Compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant la nécessité de procéder à la reprise des résultats, des restes à réaliser 2013, et à quelques virements de crédits,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 selon le détail du tableau joint pour un montant de :

- Section d'investissement : 6 800 296 €
- Section de fonctionnement : 8 084 €

Le budget 2014 compte tenu de la Décision Modificative n°3 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 10 568 825 €
- Section d'investissement : 11 033 107 €
- **Total du budget 2014** : **21 601 932 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la décision modificative n° 3 au budget primitif 2014 selon le tableau ci-joint.

Par 24 voix contre 5 (D. Cicala, O. Bedeau de l'Ecochère, T. Vachon, P.Saumon, C. Sadin)

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.  
Publication et transmission en sous-préfecture le

28 OCT. 2014

Le Maire,

Michel BAUCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

# DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2014

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>- DEPENSES -</b>			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
01	1641	Emprunt en euros	4 481,22
020	2031	Frais d'étude	224 996,71
025	2031	Frais d'étude	4 407,26
114	2031	Frais d'étude	1 190,02
820	2031	Frais d'étude	35,98
821	2031	Frais d'étude	2 033,12
20	2033	Frais d'insertion	1 920,00
821	2041512	Subventions d'équipements	215 423,25
020	2051	Concessions et droits similaire	21 517,71
020	2051	Concessions et droits similaire	-1 920,00
20	2115	Terrain bâtis	300 000,00
020	21311	Construction batiment publics	4 043,60
020	21318	Construction autres batiment publics	78 106,76
020	2135	Installations générales agencement	3 600,00
821	2151	Réseaux de voirie	35 086,57
821	2151	Réseaux de voirie	-24 000,00
20	2182	Matériels transport	10 966,81
20	2183	Matériels informatique	3 657,43
411	2188	Autres immobilisations corporelles	3 700,01
414	2188	Autres immobilisations corporelles	696,96
251	2188	Autres immobilisations corporelles	5 317,00
020	2188	Autres immobilisations corporelles	-5 317,00
020	2313	Immo.corporelles en cours - construction	4 618 483,27
020	2313	Immo.corporelles en cours - construction	24 000,00
324	2313	Immo.corporelles en cours - construction	93 153,26
414	2313	Immo.corporelles en cours - construction	168 864,70
510	2313	Immo.corporelles en cours - construction	1 005 851,36
		<b>Total</b>	<b>6 800 296,00</b>

<b>RECETTES</b>			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
01	001	Solde d'exécution reporté	2 133 874,48
01	1068	Excdent de fonctionnement capitalisé	2 939 046,44
01	10222	FCTVA	550 044,00
01	1641	Emprunt en euros	1 177 331,08
		<b>Total</b>	<b>6 800 296,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
01	022	Dépenses imprévues	-16 060,00
020	606121	Electricité	8 084,00
01	611	Contrat de prestations de services	-3 600,00
020	61522	Entretien des bâtiments	16 000,00
023	6238	Divers	-2 000,00
020	651	Droit de licences	3 600,00
023	651	Droit de licences	2 000,00
01	66111	Intérêts réglés à échéance	60,00
		<b>Total</b>	<b>8 084,00</b>

<b>RECETTES</b>			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
01	7788	Autres produits exceptionnels	8 084,00
		<b>Total</b>	<b>8 084,00</b>